

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5702>



Les commissions de réforme des certifiés

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - Certifiés -



Date de mise en ligne : mardi 22 janvier 2019

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Il y en a une par département et par corps. Cette instance regroupe deux médecins, deux représentants de l'administration (ou trois) et deux représentants des personnels.

Elle est notamment consultée sur les sujets suivants :

Imputabilité au service d'une maladie ou d'un accident (sauf si l'administration reconnaît d'emblée cette imputabilité)

Situation du fonctionnaire à la fin de la dernière période d'un CLM ou d'un CLD lorsque le comité médical a présumé le fonctionnaire définitivement inapte lors du dernier renouvellement de son congé

Reconnaissance et détermination du taux de l'invalidité temporaire ouvrant droit à [l'allocation d'invalidité temporaire \(ATI\)](#)

Réalité des infirmités suite à un accident de travail/une maladie professionnelle, leur imputabilité au service, le taux d'invalidité en vue de l'attribution de l'ATI

Dernier renouvellement d'une [disponibilité d'office pour raison de santé](#)

Son rôle est donc très important pour l'ensemble des collègues car tout un chacun peut un jour avoir besoin de passer en commission de réforme.

Le SNES-FSU est la seule organisation syndicale à avoir placé les commissions de réforme dans ses priorités : seuls des commissaires paritaires SNES-FSU siègent comme titulaires dans les commissions de réforme des quatre départements de l'académie.

***- Côte-d'Or : Marie-Laure Blanchard et Fabienne Borrás, SNES-FSU (suppléant : Florent Lavenet, sgen-cfdt)**

***- Nièvre : Abdellatif Atmani et Simon Derou, SNES-FSU.**

***- Saône-et-Loire : Hakim Boutmoudit et Philippe Bernard, SNES-FSU**

***- Yonne : Elise Hocquet et Claire Thomas, SNES-FSU (suppléant : Sami Abel, se-unsa).**

Le SNES-FSU constate que pendant la campagne des élections professionnelles, des organisations syndicales ont beaucoup communiqué sur la souffrance au travail et la santé des enseignant-es.

Le SNES-FSU ne se contente pas de belles paroles et agit concrètement. Ses militant-es siégeront régulièrement en commissions de réforme les mercredis après-midi.

Les élu-es, Engagé-es au quotidien.